

**Sujet :** [INTERNET] enquête Chaiseau

**Date :** 18/03/2022 12:21

**Pour :** "PREF-ICPE@INDRE-ET-LOIRE.GOUV.FR" <pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe à ce mail le courrier avec les observations de la LPO CVDL concernant le projet de parc éolien « SEE de Chaiseau – Charnizay et Le Petit-Pressigny ».

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

**Vincent LICHERON**

**Directeur LPO Centre-Val de Loire**

*148 rue Louis Blot*

*37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE*

*Tél. 02.47.51.81.84*

—Pièces jointes : —

**courrier LPO CVDL enquête publique SEE de Chaiseau Charinzay Le Petit-Pressigny mars 2022.pdf 30 octets**



**Monsieur le Président de la Commission d'enquête  
Enquête publique « SEE de Chaiseau »  
Charnizay et Le Petit-Pressigny, projet de parc éolien**

Saint-Cyr-sur-Loire, le 18 mars 2022

Monsieur le président de la Commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 17 février au 18 mars 2022 concernant le projet éolien porté par la SEE de Chaiseau, la Ligue pour la protection des oiseaux Centre-Val de Loire souhaite avancer quelques remarques concernant les documents portés à la connaissance du public.

Nous souhaitons mettre en lumière la recommandation de la mission régionale d'autorité environnementale dans son avis n°2021-2957, au paragraphe IV 2. Etat initial, plus précisément concernant le paragraphe concernant le Biodiversité :

**« L'autorité environnementale recommande que les données transmises par les associations locales soient intégrées dans l'état initial et permettent une détermination des enjeux plus adaptée »**

Comme le précise cet avis, « Les données transmises par les associations locales montrent une richesse avifaunistique importante (elles mentionnent notamment une suspicion de nidification de la Cigogne noire dans la forêt de Preuilly). Ces données sont seulement présentées dans l'étude comme des données bibliographique ».

La réponse apportée par le porteur de projet à cette recommandation de la MRAE est la suivante, page 7 du document : « L'intégralité des études rédigées par Indre-Nature et la LPO est présentée en annexe du présent rapport. ».

Nous nous étonnons vivement de la conception et de l'emploi du mot « l'intégralité » quand, à la lecture des documents proposées à l'enquête publique, l'absence flagrante des études de l'association Indre-Nature semble évidente. Mais davantage encore, nous souhaitons attirer votre attention sur la conception à géométrie variable de cette notion d'intégralité.

En effet, le document envoyé par la délégation Touraine de la LPO Centre-Val de Loire a été amputé de sa conclusion, comme vous pouvez le constater dans l'annexe de ce courrier (dernière page et dernier paragraphe intitulé « Commentaires et préconisations »).

L'avis de notre association, au sein de cette conclusion, déplaisait-il à ce point au porteur de projet pour que celui-ci s'arroge la possibilité de le supprimer purement et simplement afin de l'intégrer au document soumis à l'enquête publique ?

Comment s'assurer de l'objectivité du projet proposé lorsque pareille méthode évoque davantage une volonté manifeste de supprimer des recommandations jugées inopportunes, bien plus qu'une simple erreur d'inattention ?

A l'heure où la transition écologique et énergétique a besoin d'acceptabilité sociale, alors même que les recommandations de la Ministre de la transition écologique insistent sur l'importance de la préservation de la biodiversité pour le développement des projets éoliens, de telles méthodes ne participent pas à créer un dialogue de qualité entre associations locales et porteur de projet. La transition énergétique doit se faire. Elle doit se faire dans le dialogue et avec honnêteté. Dans le cas de l'espèce, nous doutons que ces caractéristiques soient respectées.

Vincent LICHERON  
Directeur LPO Centre-Val de Loire



# Projet éolien du Petit-Pressigny

## Synthèse des observations d'oiseaux

Julien Présent – LPO Touraine

Avril 2020



Grues cendrées © Pierre Réveillaud

## Avant-propos

Les données analysées ci-après portent sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 3 mars 2020. Elles ont été produites dans un rayon de 15 km autour du site d'implantation envisagé, étant entendu que 50 % environ de la surface de cette zone tampon appartient aux départements de l'Indre et de la Vienne et se trouve donc hors du domaine d'action de la LPO Touraine. L'acquisition des données relatives à ces territoires devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès des associations de protection de la nature actives localement. Au total, ce sont 31 085 données concernant 187 espèces qui ont été collectées sur la partie tourangelle du périmètre durant ce laps de temps. Elles sont toutes reprises dans le tableau de synthèse générale figurant en fin de rapport, avec des commentaires appropriés pour les espèces qui le nécessitent. Toutes les espèces n'ont pas été retenues pour figurer sur les cartes, pour des questions de lisibilité et de pertinence. Les trois cartes illustrant ce rapport présentent les données disponibles à des échelles différentes et passées à travers différents filtres.

Un premier filtre consiste à supprimer du jeu de données les espèces accidentelles et les espèces localisées sur des secteurs très éloignés du projet et non susceptibles de réaliser des mouvements importants. Les données restantes sont utilisées pour produire les cartes, qui se décomposent comme suit :

- Une carte présente pour l'ensemble du périmètre d'étude les données d'espèces rares migratrices ou nicheuses, dont beaucoup ont des statuts particuliers aux niveaux local, national ou international, soit qu'elles figurent sur une ou plusieurs listes rouges, soit qu'elles font l'objet de plans nationaux d'action. Beaucoup d'entre elles figurent également sur l'annexe I de la Directive européenne oiseaux.
- Une carte présente l'ensemble des espèces passées au premier filtre dans le périmètre rapproché du projet pour donner une idée de la richesse et de la densité spécifique dans les environs immédiats du site.
- Une carte enfin expose les données d'espèces significatives présentes dans le périmètre rapproché. Parmi celles-ci on trouve les espèces à statut particulier (protégées, rares et/ou menacées) et les espèces particulièrement sensibles aux éoliennes.

Il faut garder à l'esprit que toutes les données utilisées ici ont été produites aléatoirement par des observateurs bénévoles et ne prétendent donc en aucun cas à l'exhaustivité. Elles ne peuvent pas suffire à elles seules à évaluer l'importance des enjeux présents sur le territoire. Un simple coup d'œil à la répartition des observations permet de se convaincre qu'il existe des biais importants qui faussent l'appréciation de la réalité. On remarque que les grands axes routiers et les zones humides se détachent nettement sur la carte par le nombre d'observations produites. La collecte d'informations supplémentaires est donc indispensable pour atténuer cet artefact.

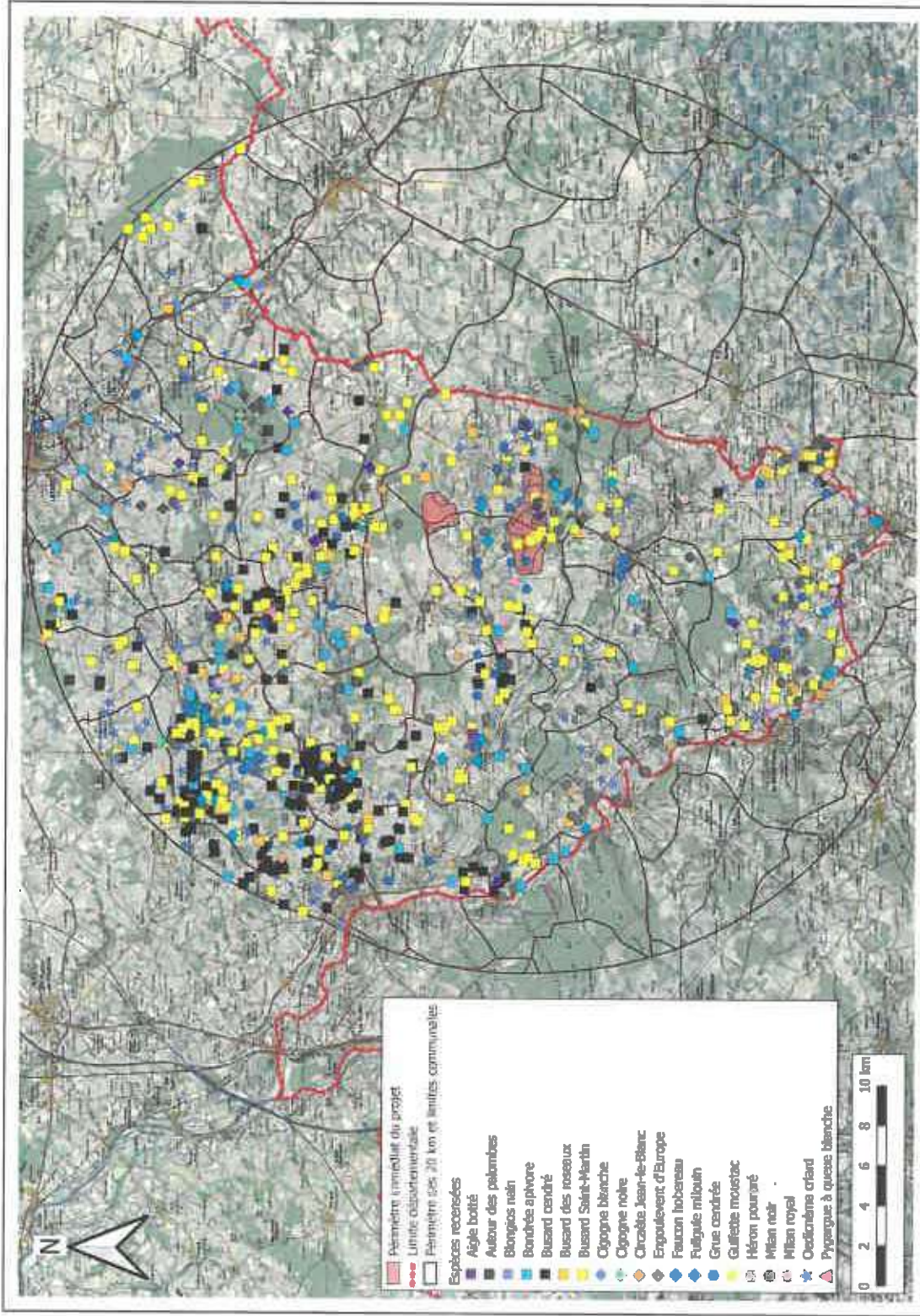
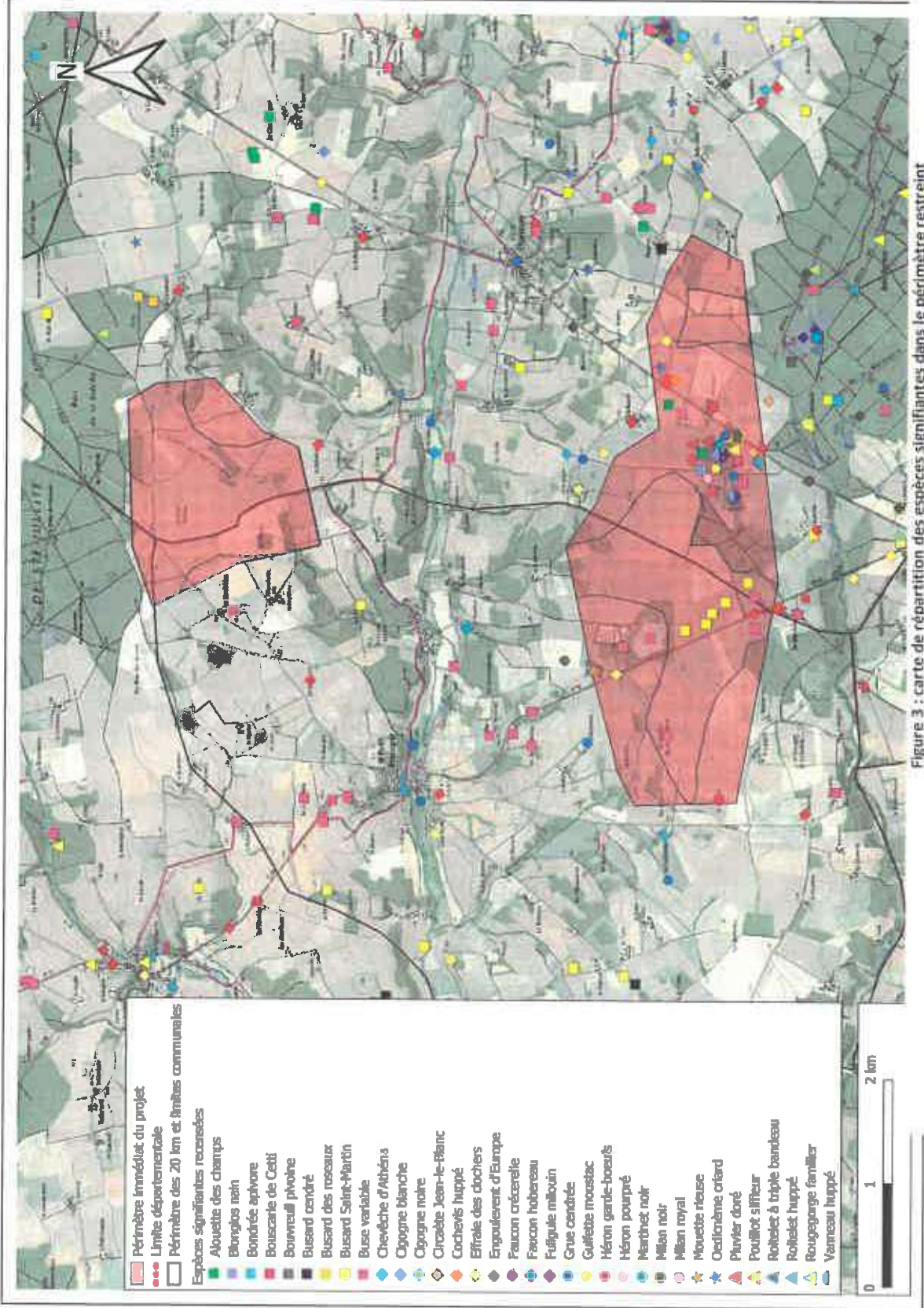


Figure 1: carte générale de présence des espèces d'oiseaux patrimoniales d'intérêt sur le périmètre d'étude









## I. Synthèse générale des enjeux

L'analyse des données met en évidence l'existence d'enjeux particulièrement forts pour les oiseaux aux abords directs du projet. À proximité immédiate de la partie nord niche le seul couple de busard des roseaux du département d'Indre-et-Loire, déjà menacé d'ailleurs par un autre projet éolien développé par un concurrent de Windfees. Dans le bois de Sainte-Jullite auquel est accolée la zone d'implantation potentielle est attestée la reproduction du busard Saint-Martin en 2019 et la présence de l'engoulevent d'Europe.

Sur la partie sud, la menace se porte sur le complexe des Étangs de la Houssaye, une zone humide plébisitée par une kyrielle d'oiseaux d'eau, et où des espèces aussi rares que le blongios nain, le héron pourpré, et le fuligule milouin figurent sur la liste des nicheurs réguliers. Aux abords du site, des regroupements de grues cendrées sont observés depuis peu en hiver, qui sont appelés à prendre l'importance dans les années à venir au vu de la dynamique croissante des populations présentes en France à la mauvaise saison. Dans le détail voici la liste des espèces les plus emblématiques et sur lesquelles le projet fait peser un risque d'impact significatif :

- Le busard Saint-Martin est un nicheur rare et en déclin. Le programme STOC EPS développé par le Muséum National d'Histoire Naturelle dévoile une diminution de 37 % des effectifs de cette espèce au cours des dernières années. Pour la reproduction, le busard Saint-Martin recherche des couverts bas à moyennement hauts, qui peuvent aller d'un simple champ cultivé à une parcelle en régénération forestière. En Touraine, l'espèce est rarement présente en milieu agricole, préférant s'installer en milieu forestier. C'est le cas dans le Bois de Sainte-Jullite. En 2019, une nichée a été découverte dans une parcelle de ce boisement (source : association Caudalls), donc à proximité immédiate du site d'implantation envisagé. Le busard Saint-Martin chasse en milieu ouvert, donc sera amené à fréquenter ou à éviter le parc éolien lors de ses déplacements. Dans un cas il y a un risque de collision, dans l'autre une perte d'habitat.

- Le busard des roseaux est considéré comme « quasi-menacé » sur la liste rouge française et « en danger » sur la liste rouge régionale. S'il existait une liste départementale, il y serait classé « en danger critique d'extinction », puisque le seul et unique couple nicheur de Touraine en 2019 était domicilié à l'Étang de Bois-Guenand, à environ 1 km de la ZIP nord. À l'échelle de l'Indre-et-Loire, le projet fait donc peser sur l'espèce un risque de disparition.

- La présence proche d'un couple de circaètes Jean-le-Blanc est avérée dans les environs proches du projet. L'emplacement exact du nid n'est pas connu mais les oiseaux sont présents de longue date et nichent vraisemblablement soit dans le bois de Sainte-Jullite, soit dans un bois adjacent, comme ont encore pu le suggérer des observations réalisées en 2019 aux abords du massif.

- Le faucon crécerelle est présent dans ou aux abords des deux noyaux de la ZIP, or cette espèce en déclin des campagnes française est l'une des plus exposée à la mortalité éolienne.

- La buse variable est présente au sein ou aux abords des sites d'implantation. Elle aussi est une espèce sensible à la présence d'éoliennes, figurant en bonne place des oiseaux les plus fréquemment tués par les engins.

- L'engoulevent d'Europe fréquente assidûment le bois de Sainte-Jullite, et plusieurs parcelles en régénération, favorables à l'espèce, sont d'ailleurs situées en lisière de bois, au contact direct du site d'implantation envisagé. L'engoulevent a pour habitude d'aller chasser dans les zones ouvertes en bordure de massif boisé et donc il est probable qu'il utilise déjà ce périmètre pour aller s'alimenter. L'engoulevent d'Europe figure en annexe I de la directive Oiseaux.

- L'œdicnème criard figure également en annexe I de la directive Oiseaux. Il a été noté en période de reproduction dans ou aux abords des deux noyaux de la ZIP.

- Le milan noir, espèce inscrite là encore à l'annexe I de la directive oiseaux, a été observé dans les environs très proches du site d'implantation envisagé, y compris en période de reproduction et à plusieurs reprises en 2019. On ne peut exclure que la nidification de l'espèce soit effective dans ses abords immédiats.

- La grue cendrée est ici en limite de son couloir de migration. Cette espèce commence à développer une tradition d'hivernage dans le sud de la Touraine, et notamment sur les communes de Charnizay et du Petit-Pressigny. Les effectifs présents lors de l'hiver 2018-2019 ont avoisiné les 300 individus ce qui n'a rien de négligeable. La grue séjourne dans les espaces cultivés ouverts lors de la période internuptiale ; elle est donc particulièrement exposée à la multiplication tous

azimuts des ambitions éoliennes, spécialement dans la pointe sud de la Touraine, région autrefois paisible où les velléités d'implantation sont actuellement si nombreuses que les emplacements des projets proposés par les différents développeurs se superposent géographiquement les uns aux autres dans certains secteurs |

- La cigogne noire est l'une des espèces les plus rares de France. Particulièrement farouche et exigeante, elle supporte très mal les modifications du paysage dans son environnement familier. Bien qu'aucun nid ne soit actuellement connu dans la pointe sud de la Touraine, des soupçons de reproduction se portent sur les massifs de Preuilley et de Sainte-Jullite, deux boisements entre lesquels vient s'insérer le projet dont il est ici question. Ce fleuron de notre biodiversité, qui souffre déjà beaucoup de l'exploitation forestière intensive n'a pas nécessairement besoin d'avoir en plus à sialomer entre des éoliennes pour ses déplacements pendulaires entre sites de gagnage et sites de nidification.

- Le blongios nain est une espèce particulièrement rare en France, au point d'être classée « en danger » sur les listes rouges nationale et régionale. Sa présence en Touraine se limite à deux ou trois sites abritant chacun un couple. Parmi ceux-là se trouve le Grand Étang de la Houssaye, où la reproduction a été attestée à plusieurs reprises au cours des années 2010. À en croire la délimitation de la ZIP, la distance entre les éoliennes les plus proches et la roselière de l'étang pourrait n'être que de quelques centaines de mètres, et personne à notre connaissance n'est aujourd'hui en mesure de dire quels effets peuvent avoir de telles installations sur cette espèce.

- Le héron pourpré est une espèce fragile figurant sur la liste rouge des espèces menacées en région Centre-Val de Loire. Il a été signalé nicheur à quelques reprises dans la roselière du Grand Étang de la Houssaye à proximité directe duquel est envisagée l'implantation d'éoliennes selon ce que le projet laisse transparaître.

- Le fuligule milouin est un des rares nicheurs de Touraine figurant sur la liste des espèces mondialement menacées. Sa nidification a été avérée à plusieurs occasions sur le Grand Étang de la Houssaye, et l'implantation d'éoliennes peut faire craindre pour son avenir car l'espèce est souvent sujette à des déplacements entre zones humides locales qui pourraient être entravés par la présence d'éoliennes, sans parler de la perturbation potentielle causée par la présence de mâts à seulement quelques centaines de mètres de l'étang.

En synthèse, une analyse des données disponibles dans le rayon d'étude autour du projet fait apparaître des enjeux considérables, notamment à proximité directe de l'emplacement potentiel des futures éoliennes.

La simple présence du seul couple nicheur de busard des roseaux et d'un des rares couples de blongios nain connus en Indre-et-Loire à l'intérieur ou dans les environs immédiats des ZIP fait peser des risques majeurs sur la conservation locale de ces espèces en hypothéquant leur maintien sur la liste des nicheurs départementaux.

Par ailleurs, l'existence au sein-même ou dans les environs proches à très proches de ce périmètre d'autres taxons aux niveaux de patrimonialité aussi élevés que le circaète Jean-le-Blanc, le busard Saint-Martin, l'engoulevent d'Europe, le héron pourpré, le fuligule milouin ou la grue cendrée doit sérieusement interroger sur le bien-fondé de continuer à chercher l'aboutissement d'un projet qui revêt toutes les caractéristiques d'une aberration écologique dans un contexte d'effondrement planétaire de la biodiversité que la nécessité de transition énergétique dictée par la menace du réchauffement climatique ne doit pas occulter. La richesse de l'avifaune connue de longue date dans le secteur de la Touraine du sud, grâce entre autres au voisinage de la Brenne, mérite qu'on respecte l'intégrité des habitats et du cycle biologique des animaux qui la peuplent, qui ne sont pas responsables du réchauffement climatique et qui par ailleurs pâtissent déjà beaucoup de la frénésie de développement des activités humaines |

Le tableau ci-après présente l'ensemble des espèces contactées dans le périmètre d'étude et leurs statuts réglementaires et biologiques. Les lignes en gras renvoient à des espèces à caractère patrimonial et/ou particulièrement vulnérables à l'implantation et au fonctionnement des éoliennes et/ou pour lesquelles existent des enjeux particulièrement forts localement ou une proximité particulièrement grande avec la zone d'implantation envisagée des éoliennes.

Voici la légende détaillée des champs du tableau :

- Statut réglementaire :

Annexe I Directive Oiseaux : **AI DO** = espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

Protection nationale : **Oul** = Espèce protégée en France

Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de disparition en France et en région Centre : **CR\*** = en danger critique d'extinction et non revu depuis plusieurs années, **CR** = en danger critique d'extinction, **EN** = en danger, **VU** = vulnérable, **NT** = quasi-menacé

Détermin. ZNIEFF RC : **O** = Espèce déterminante pour la création de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique en Région Centre-Val de Loire

- Statut biologique :

**M** = migrateur, **H** = hivernant, **N** = nicheur, **NP** = nicheur proche, utilisant le site pour l'alimentation ou le survolant sans s'arrêter, **N?** = nicheur possible

Espèce	A1 DO	Protection Nationale	Liste rouge Nationale	Liste rouge Régionale	Déterminance ZNIEFF	Statut biologique sur le périmètre	Remarques
Accenteur mouchet		Oui				N/H	
Aigle boité	A1 DO	Oui	NT	EN	O	N ?/M	
Aigrette garzette	A1 DO	Oui		NT	O	M	
Alouette des champs			NT	NT		N/H	Espèce en déclin continu depuis des décennies, sensible à l'éolien.
Alouette lulu	A1 DO	Oui				N/H	
Autour des palombes		Oui		VU	O	N/H	
Balazard pêcheur	A1 DO	Oui	VU	EN	O	M	
Barge à queue noire	A1 DO	Oui	VU		O	M	
Bécasse des bois				NT	O	H	
Bécasseau de Temminck						M	
Bécasseau variable						M	
Bécassine des marais			CR	CR		M/H	
Bécassine sourde						M/H	
Bec-croisé des sapins		Oui				M/H	
Bergeronnette des ruisseaux		Oui				N/H	
Bergeronnette grise		Oui				N/H	
Bergeronnette printanière		Oui				N/M	
Bihoreau gris	A1 DO	Oui	NT	VU	O	M	
Blongios nain			EN	EN		N	Un couple nicheur régulier aux étangs de la Houssaye sur les deux ou trois présents annuellement dans l'ensemble de la Touraine.
Bondrée apivore	A1 DO	Oui				N/M	
Bouscarle de Cetti		Oui		NT	O	N/H	
Bouvreuil pivoine		Oui		VU	O	N/H	
Bruant des roseaux		Oui	VU	VU	O	M/H	
Bruant jaune		Oui	NT	NT		N/H	
Bruant proyer		Oui		NT		N/H	
Bruant zizi		Oui				N/H	
Busard cendré	A1 DO	Oui	NT	VU	O	N	
Busard des roseaux	A1 DO	Oui	NT	EN	O	M/H	Un couple nicheur certain dans le périmètre restreint, le seul de Touraine pour 2019.
Busard Saint-Martin	A1 DO	Oui		NT	O	N ?/H	Nicheur certain à proximité immédiate, utilise la zone centrale comme terrain de chasse.



Busard pâle	AI DO	Oui			M						
Busc variable	Oui				N/H						Espèce sensible à l'éolien et présente en cœur de zone.
Butor étoilé	AI DO	Oui	VU	CR	O	M/H					
Caillie des blés					N						
Canard colvert					N/H						
Canard chipeau				EN	O	N/H					
Canard pilet					M						
Canard siffleur					M						
Canard souchet				EN	O	N/H					
Chardonneret élégant		Oui	VU			N/H					
Chevalier aboyeur					M						
Chevalier arlequin					O	M					
Chevalier culblanc		Oui				M/H					
Chevalier gambette					O	M					
Chevalier guignette		Oui	NT	EN	O	M					
Chevalier sylvain	AI DO	Oui				M					
Chevêche d'Athéna		Oui		NT	O	N/H					
Choucas des tours		Oui				N/H					
Chouette hulotte		Oui				N/H					
Cigogne blanche	AI DO	Oui		EN	O	M					
Cigogne noire	AI DO	Oui	EN	CR	O	N ?/M					Espèce emblématique entre toutes, potentiellement nicheuse à proximité et dont la sensibilité aux aménagements divers est notoire.
Circète Jean-le-Blanc	AI DO	Oui		VU	O	NP ?					Espèce à forte valeur patrimoniale, nicheuse probable à proximité immédiate de la ZIP nord.
Cisticole des joncs		Oui	VU			N					
Codévis huppé		Oui		VU		N/H					Espèce agricole en déclin prononcé présente en marge de la ZIP sud.
Combattant varié	AI DO		NT		O	M					
Corbeau freux						N/H					
Cornelle noire						N/H					
Coucou gris		Oui				N					
Courlis cendré			VU	EN		M					
Cygne tuberculé		Oui				N/H					
Echasse blanche						M					
Effraie des clochers		Oui		NT		N/H					
Élanion blanc			VU			M					
Engoulevent d'Europe	AI DO	Oui			O	N					Nicheuse probable en forêt de Sainte-Julitte et de Preuilly, et chassant sans doute sur les sites d'implantation envisagés.
Épervier d'Europe		Oui				N/H					

Étourneau sansonnet						N/H	
Faisan de Colchide						N/H	
Faucon crécerelle	Oui		NT			N/H	Présent sur toute la zone, c'est une espèce très exposée à la mortalité éolienne.
Faucon émerillon	Oui	AI DO				M/H	
Faucon hobereau	Oui			NT		N	
Faucon pèlerin	Oui			EN	O	M/H	
Fauvette à tête noire	Oui					N/H	
Fauvette des jardins	Oui			NT		N	
Fauvette grisette	Oui					N	
Fauvette pitchou	Oui	AI DO		EN	O	N	
Foulque macroule						N/H	
Fuligule milouin			VU	NT	O	N/H	Espèce menacée mondialement, nicheuse occasionnelle sur le Grand Étang de la Houssaye.
Fuligule morillon			NT	VU	O	N ?/H	
Gallinule poule-d'eau						N/H	
Geai des chênes						N/H	
Gobemouche gris	Oui		NT			N/M	
Gobemouche noir	Oui		VU	EN	O	M	
Goéland brun	Oui					M	
Goéland leucophaée	Oui			VU		M	
Gorgebleue à miroir	Oui					M	
Grand Cormoran	Oui			VU	O	M/H	
Grand Gravelot	Oui		VU			M	
Grande Aigrette	Oui	AI DO	NT		O	M/H	
Grèbe à cou noir	Oui	AI DO		VU	O	M	Espèce rare ayant déjà niché sur les étangs de la Houssaye par le passé.
Grèbe castagneux	Oui					N	
Grèbe huppé	Oui					N/H	
Grimpereau des jardins	Oui					N/H	
Grive draine						N/H	
Grive litome						M/H	
Grive mauvis						M/H	
Grive musicienne						N/H	
Grosbec casse-noyaux	Oui					N/H	
Grue cendrée	Oui	AI DO	CR		O	M/H	Sites d'hivernage et de halte migratoire localisés en plein sur la ZIP sud, induisant un risque de collision majeur.
Guépier d'Europe	Oui			VU	O	N	Rassemblements observés dans la vallée de la
Guifette moustac	Oui	AI DO	VU	EN	O	M	Espèce régulière sur les étangs de la Houssaye.

Guifette noire	AI DO	Oui	EN	CR	O	M
Héron cendré		Oui				NP ?/H
Héron garde-bœufs		Oui		VU	O	M/H
<b>Héron pourpré</b>	<b>AI DO</b>	<b>Oui</b>		<b>VU</b>	<b>O</b>	<b>N/H</b>
<b>Espèce très rare en Touraine (environ 10 couples), nicheuse régulière sur les étangs de la Hoissaye.</b>						
Hibou moyen-duc		Oui				N/H
Hirondelle de fenêtre		Oui	NT			N/M
Hirondelle rustique		Oui	NT			N/M
Hirondelle de rivage		Oui			O	N/M
Huppe fasciée		Oui			O	N
Hypolaïs polyglotte		Oui				N
Linotte mélodieuse		Oui	VU			N/H
Locustelle tachetée		Oui	NT			N
Locustelle luscinioides		Oui	EN	CR		N ?
Loriot d'Europe		Oui				N
Martinet noir		Oui	NT			N
Martin-pêcheur d'Europe	AI DO	Oui	VU			N/H
Merle noir						N/H
Merle à plastron						M
Mésange à longue queue		Oui				N/H
Mésange bleue		Oui				N/H
Mésange charbonnière		Oui				N/H
Mésange huppée		Oui				N/H
Mésange noire		Oui		NT		H
Mésange nonnette		Oui				N/H
<b>Milan noir</b>	<b>AI DO</b>	<b>Oui</b>		<b>VU</b>	<b>O</b>	<b>N ?</b>
<b>Observé à plusieurs reprises à proximité du site d'implantation envisagé. Nidification possible alentour.</b>						
Milan royal		Oui	VU	CR*		M
Moineau domestique	AI DO	Oui				N/H
Mouette mélanocéphale		Oui		NT	O	M
Mouette pygmée						M
Mouette rieuse		Oui	NT	EN	O	N/H
Nette rousse				VU	O	M
<b>Oedicnème criard</b>	<b>AI DO</b>	<b>Oui</b>				<b>N</b>
<b>Espèce des milieux agricoles en déclin, présent au cœur de la ZIP sud.</b>						
Oie cendrée			VU			M
Perdrix grise						N/H
Perdrix rouge						N/H
Petit Gravelot		Oui				M

Phragmite des joncs	Oui		VU	O	M
Pic cendré	AI DO	EN	EN	O	N/H
Pic épeiche					N/H
Pic épichelette		VU	NT	O	N/H
Pic mar	AI DO				N/H
Pic noir	AI DO				N/H
Pic vert					N/H
Pie bavarde					N/H
Pie-grièche à tête rousse	Oui	VU	VU	O	M
Pie-grièche écorcheur	AI DO	NT			N
Pie-grièche grise		EN	CR*		H
Pigeon biset domestique					N/H
Pigeon colombin				O	N/H
Pigeon ramier					N/H
Pinson des arbres	Oui				N/H
Pinson du Nord	Oui				H
Pipit des arbres	Oui				N
Pipit farlouse	Oui	VU			M/H
Pipit spioncelle	Oui				H
Pluvier argenté					M
Pluvier doré	AI DO				H
Pouillot de Bonelli	Oui			O	N
Pouillot fitis	Oui	NT	NT	O	M
Pouillot siffleur	Oui	NT	VU	O	N
Pouillot véloce	Oui				N/M
Pygargue à queue blanche		CR			M
Râle d'eau			VU	O	N/H
Roitelet à triple bandeau	Oui				N/H
Roitelet huppé	Oui	NT			N/H
Rossignol philomèle	Oui				N
Rougegorge familier	Oui				N/H
Rougequeue à front blanc	Oui				N
Rougequeue noir	Oui				N
Rousserolle effarvatte	Oui				N
Sarcelle d'été		VU	CR	O	M
Sarcelle d'hiver		VU	EN	O	M/H

Erratisme possible d'individus en provenance de la Brenne proche.

Une des espèces les plus exposées à la mortalité éolienne.

Serin cini	Oui				N/H
Sittelle torchepot	Oui				N/H
Sizerin cabaret		VU			M/H
Sterne pierregarin	Oui		NT	O	M
Tadome de Belon	Oui				M
Tarier des prés	Oui	VU	CR	O	M
Tarier pâtre	Oui				N/H
Tarin des aulnes	Oui				H
Torcol fourmilier	Oui		VU	O	N/M
Tourterelle des bois		VU			N
Tourterelle turque					N/H
Traquet motteux	Oui	NT			M
Troglodyte mignon	Oui				N/H
<b>Vanneau huppé</b>		NT	VU	O	N/H
Vautour fauve	Oui				M
Verdier d'Europe	Oui				N/H

Espèce en déclin prononcé, nicheuse probable à proximité de la ZIP sud.



## II. Commentaires et préconisations

Le projet éolien de Chamizay-Le Petit Pressigny se trouve sur un site présentant de forts enjeux pour l'avifaune. Il héberge en son cœur plusieurs espèces d'intérêt européen et/ou figurant sur les listes rouges régionale ou nationale. Certaines d'entre elles ont localement des statuts de rareté ou de conservation qui rendent leurs populations particulièrement sensibles à la modification de leurs habitats. Des espèces aussi emblématiques que le busard des roseaux et le blongios nain sont même présentes dans ou aux abords immédiats de la ZIP. De ce fait, le projet fait peser sur elles un risque important pour leur maintien dans la biodiversité locale. La sagesse voudrait que la localisation actuelle du projet soit abandonnée au profit de secteurs porteurs d'enjeux moins forts pour la conservation des animaux sauvages. En tout état de cause, si malgré cet appel à la raison le projet devait sortir de terre, il serait souhaitable *a minima* d'envisager la mise en place de mesures de réduction d'impact. Il pourrait s'agir par exemple d'équiper les mâts de dispositifs de détection du type DT bird, voire de réduire l'activité des pales en période de reproduction ou de pic migratoire pour certaines espèces. Par ailleurs, la réduction du nombre de mâts qui pourrait consister à supprimer au moins ceux qui se trouvent au plus près des lisières forestières ou des étangs de la Houssaye passerait également pour un compromis intelligent entre l'impératif de mettre en œuvre la révolution énergétique et notre obligation morale de ne pas affecter plus une biodiversité qui apparaît aujourd'hui comme exsangue en raison de la place toujours plus importante prise par les activités humaines. Si nécessaire, la mise en place de mesures compensatoires pourrait également contribuer à atténuer les nuisances environnementales apportées par l'implantation du parc le cas échéant, mais certaines seront sans doute difficilement compensables.

